

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2016

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 658

présenté par
M. Robiliard

ARTICLE 27

À la seconde phrase de l'alinéa 35, substituer au mot :

« transmettent »

les mots :

« peuvent transmettre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le maintien de l'ASF ne saurait être subordonné à la transmission d'un accord qui dépend de la volonté des deux parents dont la convergence ne sera pas systématique.